



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2020
Affichage : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/204
Modification de quatre emplois permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier quatre emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne le niveau de recrutement (filière et cadre d'emplois) ainsi que l'intitulé du poste.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier les emplois tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Annie SICH, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020 ;

AUTORISE

la modification de quatre emplois permanents.

VOTE

Par 42 voix pour et 7 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

ANNEXE A LA DELIBERATION 2020_204 RELATIVE A LA MODIFICATION DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
Direction Générale des Services Techniques	Surveillant du domaine public communal	Temps complet	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) Statutaire ou contractuel	Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération n° 2019/209 du 1 ^{er} octobre 2019 (modification de l'intitulé du poste, filière et cadre d'emplois).
DGA Développement social, culturel sportif et vie des quartiers Direction des Sports Service Installations couvertes	Chef de service	Temps complet	Filière technique Cadre B (Cadre d'emplois des techniciens territoriaux) statutaire ou contractuel	Technicien territorial à technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération portant sur la filière, le cadre d'emplois et l'intitulé du poste
DGA Proximité et Services à la Population Direction du Service Communal d'Hygiène et de Santé Service Hygiène et santé environnementale	Technicien de Santé environnementale / Inspecteur salubrité	Temps complet	Filière technique Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux) Statutaire ou contractuel	Adjoint technique territorial à Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise principal à adjoint de maîtrise principal	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois
Cabinet	Assistante	Temps non complet (60%)	Filière technique Cadre B (Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) Statutaire ou contractuel	Rédacteur territorial à Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération portant sur la filière, le cadre d'emplois et l'intitulé du poste